

Sophie OBADIA

Avocat associé
Obadia & Stasi

Sophie Obadia exerce en droit pénal (tribunaux correctionnels et cours d'assises). Elle assure la défense pénale de personnes physiques et morales (auteurs et victimes).

Elle est spécialisée d'une part, dans les affaires d'extradition et de mandats d'arrêt européens. Sophie Obadia a plaidé pour des ressortissants américains (anglophones et hispanophones), interpellés sur mandats d'arrêt et pour des étrangers réclamés par la France (Parquet National Financier) dans les affaires de fraude à la taxe carbone. D'autre part, Sophie Obadia intervient fréquemment dans les affaires de mœurs, de harcèlement sexuel et moral, de viols et de violences sexuelles; sa compétence est reconnue dans le contentieux de la diffamation, des atteintes à la vie privée et autres délits de presse (écrit ou digital).

Domaines d'expertise

- Droit pénal général (partie civile et défense)
- Droit pénal financier
- Droit des personnes et des mœurs
- Droit d'auteur et de la presse

A savoir

Titulaire d'une maîtrise en droit public – Paris II

Diplômée de Sciences Po Paris

Formation chez Me Edgard VINCENSINI et Me Hervé TEMIME

Membre de l'Association des Avocats Pénalistes et de l'Institut de droit pénal du Barreau de Paris

Avocat référencé auprès de l'Ambassade des Etats-Unis et auprès de l'Ambassade du Canada

Chargée de cours au CELSA (Université La Sorbonne « Médias et Justice »)

Excellente maîtrise de l'espagnol

